

**Commune de Montségur**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N° 16-24**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 10*

*Présents : 6*

*Votants : 9*

*Pour : 9*

*Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **27 avril**, à 19h00 le conseil municipal de la commune de **MONTségUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel SEGUELA, Maire-adjoint.

Date de convocation du Conseil : 22 avril 2024.

**Présents** : Mesdames, Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Messieurs, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

**Absents** : Séverine BONNET, Bernard ALLIEU (excusé, procuration à Lionel SÉGUÉLA), Cyrille DELMAS (excusé, procuration à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ (excusé, procuration à Didier TRÉMOLIÈRES).

**Secrétaire de séance** : Sébastien MOUNIÉ

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET : Demande de subvention avec répartition DRAC/ CD09 pour la conservation des vestiges du château de Montségur. Opération de sécurisation 2024.**

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Plusieurs visites de terrain associant la Commune de Montségur, l'association Mission Patrimoine Mondial (AMPM), la direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie (DRAC) et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement d'Occitanie (DREAL) ont constaté la nécessité d'engager des travaux de sécurisation urgents sur le château de Montségur.

En outre, l'entretien et la mise en valeur du monument constituent une action à part entière inscrite simultanément aux programmes d'actions de l'Opération Grand site de Montségur (OGS) et du plan de gestion de la candidature au patrimoine mondial.

En Février 2024, avec le soutien de l'AMPM, de la CCPO et de l'ensemble des partenaires, la commune de Montségur, a recruté une maîtrise d'œuvre, chargée de définir les interventions sur le site à travers un plan pluriannuel de travaux architecturaux et paysagers.

Dans son diagnostic phase 1 : Urgences de mars 2024, l'agence Petot Bottin, nous informe sur la nécessité de mettre en sécurité, le plus rapidement possible le site afin qu'il puisse continuer d'accueillir des visiteurs en toute sécurité jusqu'aux travaux et de limiter sa dégradation.

La commune de Montségur propose sur les conseils et l'analyse de l'agence Petot BOTTIN que ces travaux de sécurisation qui ont été communiquée à l'ensemble des parties prenantes pour avis, soient effectués dans les plus brefs délais (mai 2024) et avant le démarrage de la haute saison touristique.

Ces travaux prendront en compte de façon fine les enjeux liés à la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien en série (architecte militaire capétienne du XIIIème siècle), à la qualité paysagère du lieu ainsi qu'aux programmes de développement en cours sur le territoire.

Une demande de déplafonnement des co-financements à hauteur de 100% a été demandée pour aider la commune de Montségur à réaliser cette mission compte tenu de sa faible capacité d'investissement.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 41 480,00 € HT soit 49 776.00€ T.T.C.

Ces travaux seront divisés en deux parties :

- Suivi des travaux d'urgence 2 580.00 € HT
- Travaux de sécurisation d'urgence 38 900.00 € HT

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte le projet – Conservation des vestiges du château de Montségur et valorisation paysagère du site – Opération de sécurisation 2024 pour un montant de 41 480 .00 € HT soit 49 776.00 € T.T.C.**
- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

Budget prévisionnel				
Emplois	Montant en €	Ressources	% demandé	Montant en € demandé
SUIVI TRAVAUX	2 580 €	Subvention d'investissement :		
		- DRAC Occitanie	70 %	1 806 €
		- Conseil départemental 09	30 %	774 €
TRAVAUX	24 500 €	Subvention d'investissement :		
		- DRAC Occitanie	70 %	17 150 €
		- Conseil départemental 09	30 %	7 350 €
OPTION 1	8 100 €	Subvention d'investissement :		
		- DRAC Occitanie	70 %	5 670 €
		- Conseil départemental 09	30 %	2 430 €
OPTION 2	6 300 €	Subvention d'investissement :		
		- DRAC Occitanie	70 %	4 410 €
		- Conseil départemental 09	30 %	1 890 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>41 480 €</b>	<b>TOTAL des subventions</b>		<b>41 480€</b>
<b>TVA</b>	<b>7 780 €</b>			
<b>TOTAL TTC</b>	<b>49 776 €</b>			

Au total, le soutien financier apporté à la commune de Montségur reste identique soit à 100% via la dérogation de déplafonnement.

- **Sollicite une subvention de 29 036.00 € HT auprès de la DRAC, correspondant à 70% du montant.**
- **Sollicite une subvention de 12444.00 € HT auprès du CD09, correspondant à 30% du montant.**
- **Charge le Maire de toutes les formalités.**

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Certifié exécutoire par Nicolas DIGOUDÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 29/04/2024 et de la publication le 29/04/2024.

Le maire,  
Nicolas DIGOUDÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.